



## QU'EST-CE QUE LE TIR ?

Le « TIR » (**Transports Internationaux Routiers**) est un régime de transit international basé sur une Convention de l'ONU mise en œuvre au niveau mondial dans le cadre d'un partenariat public-privé. Depuis plus de 60 ans, le TIR **facilite et sécurise les échanges et le transport international routier**. Grâce à lui, des véhicules et conteneurs de fret sous scellés douaniers peuvent transiter par les pays sans être contrôlés aux frontières.

## ADHÉRER AU RÉGIME TIR, C'EST :

- ✓ rationaliser les procédures de passage aux frontières ;
- ✓ remplir les formalités douanières au départ et à l'arrivée, et non à chaque frontière ;
- ✓ garantir le paiement des taxes et droits douaniers ;
- ✓ accélérer les échanges internationaux et en réduire les coûts ;
- ✓ utiliser des outils en ligne gratuits pour la pré-déclaration et la gestion des risques.

## LES ACTEURS DU RÉGIME TIR

L'Union Internationale des Transports Routiers (IRU) met en œuvre le Régime TIR sous mandat de l'ONU.

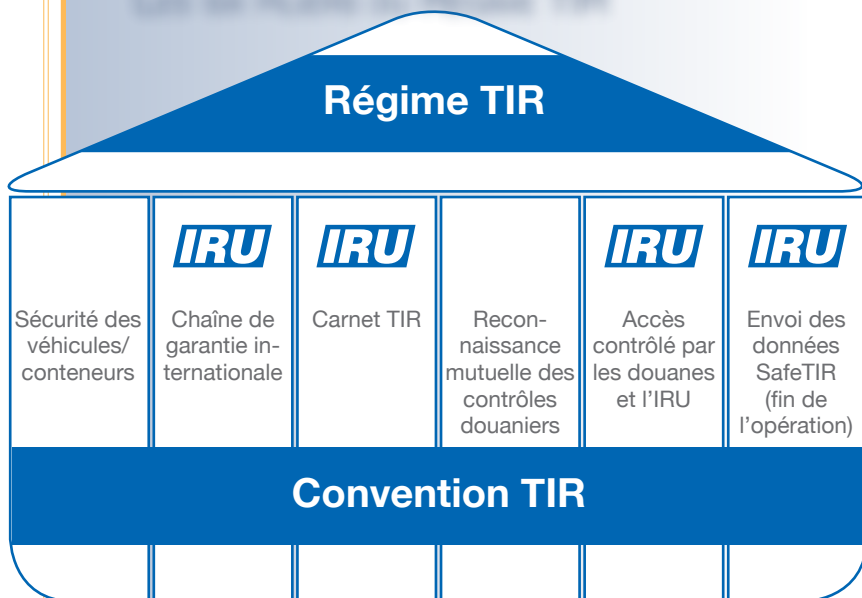
Les Associations membres de l'IRU délivrent les Carnets TIR et garantissent les opérations de transport sous le TIR. Elles accordent l'accès au Régime TIR aux transporteurs en collaboration avec les autorités nationales.

Les titulaires de Carnets TIR sont les transporteurs effectuant des opérations de transport TIR.

Les autorités nationales, généralement des administrations douanières, accordent l'accès au Régime TIR aux Associations membres de l'IRU et aux transporteurs.

Les organes des Nations unies supervisent le Régime TIR et les réglementations multilatérales de transport au niveau mondial.

## LES SIX PILIERS DU RÉGIME TIR



# TIR

## APPLICATIONS INFORMATIQUES DE FACILITATION ET DE SÉCURISATION DU TIR

Le Régime TIR est hautement informatisé et propose de nombreuses applications développées par l'IRU permettant l'envoi de pré-déclarations aux douanes, la traçabilité des Carnets TIR en temps réel et une gestion des risques efficaces, tout en rendant les opérations TIR plus rapides, simples et sécurisées. Parmi ces applications, figurent notamment :

**CUTE-Wise**, qui fournit aux autorités douanières et aux Associations membres de l'IRU des informations en ligne sur les titulaires de Carnets TIR et les opérations TIR (identification, date d'émission et de retour, fin de l'opération, invalidation) pour plus de sécurité.

**Real Time SafeTIR**, qui offre aux agents douaniers des informations en temps réel sur le statut et la validité de chaque Carnet TIR pour détecter rapidement les éventuelles irrégularités et ainsi améliorer la sûreté et faciliter le passage des frontières.

**Le TIR-EPD**, qui permet aux transporteurs d'envoyer gratuitement leurs pré-déclarations électroniques TIR de manière simple et standardisée, conformément au Cadre de normes SAFE de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) visant à soumettre des informations préalables sur les marchandises.

**AskTIR**, qui permet aux Associations membres de l'IRU de gérer les Carnets TIR durant toute leur durée de vie.

## LA FORMATION TIR

Afin de garantir un fonctionnement fluide et efficace du Régime TIR, un programme de formation à distance TIR a été développé par l'IRU en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), à l'attention de tous les acteurs impliqués dans les opérations de transport TIR.

**Les autorités douanières** peuvent accéder aux modules via le site web de l'OMD.

**Les Associations membres de l'IRU** ont accès au Système de gestion de l'apprentissage (LMS) qui propose des cours à distance et fournit différentes ressources pédagogiques.

**Les titulaires de Carnets TIR** ont accès aux lignes directrices de base de l'IRU, telles que « Comment remplir un Carnet TIR ? » et peuvent contacter leur Association membre nationale de l'IRU pour tous leurs besoins de formation TIR.

## LE TIR HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN

Le premier Accord TIR a été signé en 1949 pour accélérer la reconstruction d'une Europe déchirée par la guerre. Il a conduit à l'adoption d'une Convention TIR en 1959, sous les auspices des Nations unies, qui fut étendue en 1975 aux opérations de transport multimodales. Au cours de son évolution, sa capacité à s'adapter de manière flexible à un environnement économique et géopolitique en constante mutation a fait du Régime TIR **l'un des instruments multilatéraux les plus efficaces aujourd'hui en vigueur pour la sécurisation et la facilitation du transport et des échanges internationaux.**

A l'heure actuelle, la Convention TIR compte **68 parties contractantes.** Certains pays, tels que l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Pakistan ont également fait part de leur vif intérêt à adhérer au Régime TIR.

Le nombre de Carnets TIR émis chaque année n'a cessé de croître au fil des ans. Compte tenu de la hausse prévue des volumes commercialisés au niveau international, le Régime TIR est destiné à jouer un rôle toujours plus crucial en matière de promotion, de sécurisation et de facilitation du commerce et du transport routier international.



*Parties contractantes TIR en 2011*

Contacts :  
[tir@iru.org](mailto:tir@iru.org)

Tél : + 41 (0)22-918 2026

Fax : + 41 (0)22-918 2055

[www.iru.org](http://www.iru.org)

**TIR**